



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

A une session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 28 novembre 2016 à 19 h 00, en la salle du Conseil, sise au 1281, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément au code municipal sont présents madame le maire, Danielle St-Laurent, madame la conseillère Luce Baillargeon et messieurs les conseillers Marcel Ladouceur, Ken Baker, Jean-Marc Boivin, Steve Perreault et Jean Pominville formant quorum sous la présidence du maire, madame Danielle St-Laurent.

Monsieur Yvan Genest, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, est également présent.

Aucune personne n'a assisté à cette séance du conseil.

#### Ouverture de la session extraordinaire du 28 novembre 2016 -1

Madame le maire, Danielle St-Laurent ouvre la session extraordinaire à 19 h 00 après constatation du quorum.

---

#### 2016-11-343: Adoption de l'ordre du jour de la session extraordinaire – 2

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la session extraordinaire du 28 novembre 2016, à 19h00 conformément au code municipal du Québec.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la session extraordinaire
3. Embauche – Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim ;
4. Autorisation de signature – Adjointe à la trésorerie;
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de la session extraordinaire

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par monsieur le conseiller, Jean Pominville

Appuyé par monsieur le conseiller, Marcel Ladouceur

**ET IL EST RÉSOLU QUE** le conseil adopte l'ordre du jour de la session extraordinaire du 28 novembre 2016 tel que transmis par l'adjointe au greffe.

**Adoptée à l'unanimité**

---

#### 2016-11-344 : Embauche – Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim– 3

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de directeur général/secrétaire-trésorier est vacant;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée avec la Fédération québécoise des municipalités pour combler ce poste de façon temporaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités a soumis des candidatures;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par monsieur le conseiller, Jean-Marc Boivin

Appuyé par madame la conseillère, Luce Baillargeon

**ET IL EST RÉSOLU QUE** le conseil :

- ✓ embauche monsieur Yvan Genest, au poste temporaire de Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, selon les termes et conditions de l'entente signée le 22 novembre 2016.
- ✓ autorise monsieur Genest à signer pour la municipalité, tous les documents requis dans l'exécution de son mandat, à l'exception des pouvoirs décrits à l'article 3.4 du règlement numéro 2015-566.
- ✓ que la date d'entrée en fonction de Monsieur Genest est effective au 21 novembre 2016 jusqu'à ce que le poste soit comblé de façon permanente.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention des documents suivants, à savoir :

- Signature d'un engagement de confidentialité
- Attestation de réception et de prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

**Adoptée à l'unanimité**

---

### **2016-11-345 – Autorisation de signature – Adjointe à la trésorerie – 3**

Il est

Proposé par monsieur le conseiller, Jean Pominville

Appuyé par monsieur le conseiller, Ken Baker

**ET IL EST RÉSOLU** le conseil accorde à madame Céline Racine, Adjointe à la trésorerie/technicienne comptable et ce jusqu'à ce que le poste permanent de Directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité soit comblé, les pouvoirs décrits à l'article 3.4 du règlement numéro 2015-566.

**Adoptée à l'unanimité**

---

### **Période de questions –5**

Aucune.

---

### **2016-11-346: Levée de la session extraordinaire – 6**

**IL EST**

Proposé par monsieur le conseiller, Jean-Marc Boivin

Appuyé par monsieur le conseiller, Marcel Ladouceur

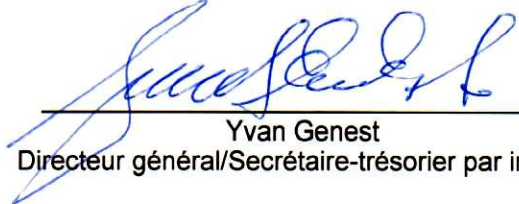
**ET IL EST RÉSOLU QUE** le conseil clôture la session extraordinaire du 28 novembre 2016.

**Adoptée à l'unanimité**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le maire, madame Danielle St-Laurent lève la session extraordinaire à 19 h 04.

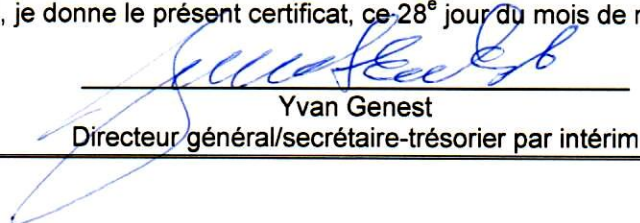
  
Yvan Genest  
Directeur général/Secrétaire-trésorier par intérim

  
Danielle St-Laurent  
Maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné, Yvan Genest, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2016.

  
Yvan Genest  
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim